

Déclaration de naissance

Quelles informations contient la carte Vitale ?

Mis à jour le 12 décembre 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

La carte Vitale contient les renseignements administratifs utiles à la prise en charge de vos soins. La carte Vitale 2, comportant une photo, peut héberger davantage d'informations.

▣ SITUATION 1 : CARTE SANS PHOTO

La carte Vitale (particuliers) contient les informations suivantes :

- Votre identité et celle de vos Personne qui tient son droit à l'assurance maladie-maternité du fait de ses liens avec un assuré (particuliers) de moins de 16 ans
- Votre numéro de sécurité sociale
- Votre régime d'assurance maladie (particuliers) et l'organisme auquel vous êtes rattaché (particuliers)
- Vos éventuels droits à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) (particuliers)
- Vos éventuels droits à l'exonération du ticket modérateur (particuliers)

Vous pouvez consulter les informations enregistrées sur votre carte Vitale à partir des guichets automatiques disponibles dans les organismes d'assurance maladie.

Image not found

http://nargis.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg

À noter : ce n'est pas une carte de paiement.

▣ SITUATION 2 : CARTE AVEC PHOTO

La carte Vitale avec photo, appelée *carte Vitale 2*, contient les informations suivantes :

- Votre identité et celle de vos Personne qui tient son droit à l'assurance maladie-maternité du fait de ses liens avec un assuré (particuliers) de moins de 16 ans
- Votre numéro de sécurité sociale
- Votre régime d'assurance maladie (particuliers) et l'organisme auquel vous êtes rattaché (particuliers)
- Vos éventuels droits à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) (particuliers)
- Vos éventuels droits à l'exonération du ticket modérateur (particuliers)

et peut héberger les informations supplémentaires suivantes :

- Mention du médecin traitant déclaré (particuliers)
- Mention d'une éventuelle mutuelle santé (particuliers)
- Personne à prévenir en cas de nécessité
- Accès aux soins dans l'Union européenne
- Gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Mention indiquant que son titulaire a eu connaissance des informations sur le don d'organes

Vous pouvez consulter les informations enregistrées sur votre carte Vitale à partir des guichets automatiques disponibles dans les organismes d'assurance maladie.

Vous n'avez aucune démarche à faire pour recevoir une carte Vitale avec photo. Elle est diffusée progressivement aux personnes qui n'ont pas encore de carte Vitale et à celles qui n'en ont plus ou qui ont besoin de la remplacer (carte Vitale perdue, volée ou défectueuse).

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : ce n'est pas une carte de paiement.

Pour en savoir plus

- Carte Vitale - Information pratique - Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts)

Services et formulaires en ligne

-

Ameli en ligne

- Téléservice

Où s'adresser ?

Assurance maladie - 3646

- Pour s'informer

Le 36 46 vous permet d'obtenir des renseignements sur vos droits et démarches, de poser une question sur votre dossier, de signaler un changement de situation ou encore de consulter vos remboursements.

Par téléphone

3646

Ouvert du lundi au vendredi. Attention : les horaires varient selon votre département. En règle générale, les horaires d'ouverture sont au minimum de 8h30 à 16h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Depuis l'étranger : +33 (0) 811 70 36 46

Par messagerie

Connectez-vous sur votre
compte ameli
, puis sélectionnez l'onglet
Vos demandes
et cliquez sur
Contactez-nous / Vos questions

.

Références

- Code de la sécurité sociale : articles L161-28 à L161-36-2 - Contenu et fonctionnement de la carte Vitale (article L161-31)
- Code de la sécurité sociale : articles R161-33-1 à R161-33-10 - Contenu et fonctionnement de la carte Vitale
- Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux spécifications physiques et logiques de la carte d'assurance maladie et aux données contenues dans cette carte
- Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux conditions d'émission et de gestion des cartes d'assurance maladie



**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=F21742>